PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEKINAC
MUNICIPALITÉ DE GRANDES-PILES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Grandes-Piles tenue le 10 août 2026 à 19h.

Sont présents:

Siège #1 – Jean-Claude Coydon
Siège #2 – Marie-Lefebvre
Siège #3 – Frédéric Harnois
Siège #4 – Christian Laing
Siège #5 – Michel Clermont
Siège #6 – Karine Gentes

Est / sont absents: N/A

Formant quorum sous la présidence de Madame Caroline Clément, mairesse, Mme Émilie Guillemette, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2026-08-116 **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2026
4 - DOSSIER(S) - ADMINISTRATION
  4.1 - Nomination -Maire ou Mairesse suppléant(e) et substitut de la mairesse au conseil de la MRC Mékinac- Période de Août 2026 au31 décembre 2026
  4.2 - Nomination sur les comités du conseil et les représentations au sein de certains organismes.
  4.3 - Dépôt du devis pour demande de prix aux fins de vérifications comptables pour les années 2024 à 2027 et autorisation de recherche d'un auditeur pour les années 2024 à 2027 avec 2 options selon le prix des offres.
  4.4 - Dépôt au conseil du rapport du préventionniste en assurance de dommages de la FQM et de ses recommandations.
  4.5- Dépôt au conseil du rapport de suivi budgétaire.
  4.6- ***Point reporté à une séance ultérieure***
  Autorisation de signature d'une offre d'achat pour le terrain situé sur la 89e rue , Cadastre no.6 633 448, d'une superficie de 2253 pi.carré Tel que le plan ci-annexé;

4.7 – Autorisation d'inscription à la formation obligatoire des membres du conseil municipal nouvellement élus

4.8- Nomination Emilie Guillemette pour l'administration de la loi d'accès à l'information.

4.9. Autorisation au dépôt d'un avis d'intention pour appel de projet au Fond Fédéral des collectivités Fortes

5 - DOSSIER (S) - SERVICES PUBLICS

5.1 - Octroi de contrat pour service de débroussaillage de fossé -Flora Marchand .

5.2 - Approbation du plan municipal de sécurité civile préparé par le regroupement intermunicipal en sécurité civil de la vallée du Saint-Maurice

5.3 - Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)

5.4 - Autorisation de dépôt de demande au programme d'aide à la voirie Locale -PAVL

6 - DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 - Nomination de deux nouveaux membres au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

6.2 - Autorisation de participation à la formation obligatoire des membres du CCU

6.3 - Dépôt aux membres du conseil des procès-verbaux des séances du Comité consultatif d'urbanisme tenues le 04 août 2026

6.4- Octroi de mandat pour support à l'urbanisme et à l'inspection dans le cadre de la préparation d'une révision règlementaire

7 - DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

7.1 - Suivi des comités - Aucun

8 - DOSSIER(S) - AUTRES

9 - APPROBATION DES COMPTES

9.1 - Comptes du mois de Juillet 2026

10 - CORRESPONDANCE

11 - AFFAIRES NOUVELLES

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller M. Jean Claude Coydon, appuyé par le conseiller M. Michel Clermont et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté en reportant le point 4.6.

ADOPTÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-08-117 **3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2026.**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal a été remis à l'intérieur du délai prévu par le Code municipal;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller M. Frédéric Harnois, appuyé par Christian Laing et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE le procès-verbal du 13 juillet 2026 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4 - DOSSIER(S) - ADMINISTRATION

2026-08-118

4.1 - Nomination -Maire ou Mairesse suppléant(e) et substitut de la mairesse au conseil de la MRC Mekinac- Pour la période de Août 2026 au 31 décembre 2026.

CONSIDÉRANT que le conseiller M. Michel Clermont a été proposée par les autres membres du conseil pour occuper le poste de maire suppléant et de substitut de la mairesse au conseil de la MRC Mékinac pour la période débutant du mois de Août 2026 et finissant le 31 décembre 2026, ceci à la demande de la mairesse Madame Caroline Clément;

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Coydon, appuyé par la conseillère Mme. Marie Lefebvre et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE le conseil accepte que M. Michel Clermont occupe le poste de maire suppléant et de substitut du maire au conseil de la MRC de Mékinac pour la période de Août 2026 et finissant le 31 décembre 2026_.

ADOPTÉE

2026-08-119

4.2 - Nominations sur les comités du conseil et les représentations au sein de certains organismes

CONSIDÉRANT l'élection de nouveaux élus au sein du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT la décision de tous les membres formant le nouveau Conseil de partager entre eux la représentation sur les différents comités du Conseil et au sein de certains organismes pour la durée de leur mandat actuel;

Il est proposé par le conseiller M. Frédéric Harnois,

appuyé par le conseiller M. Jean-Claude Coydon

et résolu unanimement par les conseillers présents;

Comités/Noms	Mairesse Caroline Clément	Jean-Claude Coydon	Marie Lefebvre	Frederic Harnois	Christian Laing	Michel Clermont	Karine Gentes
Comité consultatif d'urbanisme (2)	X	x		x		x	
Comité démolition	X	X	X	X	X	X	X
Représentant du Comité incendie	X	X				X	
Représentant Comité SST	X			X			

Représentant Comité des loisirs, culture, patrimoine et embellissement.	X		X				X
Représentant comité RH et convention collective (2)	X	X			X	X	X
Représentant de la bibliothèque (1)	X						X
Représentant du comité le journal municipal et des communications	X		X				
Comité de la sauvegarde de l'Église	X		X				
Représentant du Comité de la politique familiale et responsable des questions familiales (1)	X		X				
Comité OMH	X	X					
Comité Toponymie	X			X			X
Représentant Transport Adapté	X						
Comité Baux, ententes et politiques	X	X		X	X		
Représentant Aire Nature	X					X	
Représentant Marina	X					X	

QUE la grille descriptive des comités et des organismes municipaux ainsi que le nom du conseiller ou du maire mandaté par le Conseil pour le représenter soit acceptée, telle que ci-haut mentionnée.

ADOPTÉE

2026-08-120

4.3 - Dépôt du devis pour vérification comptable et autorisation à la direction générale de procéder à la recherche d'un auditeur pour les années 2024 à 2027.

CONSIDÉRANT que la municipalité cumule plusieurs années de retard dans la production de ses états financiers audités et que la municipalité doit faire les démarches nécessaires pour régulariser cette situation;

CONSIDÉRANT que la directrice générale a préparé un devis pour l'octroi d'un mandat aux fins de vérifications comptable auprès d'un auditeur externe et que celui-ci a été déposé au conseil;

Il est proposé par la conseillère Mme Karine Gentes,

appuyé par le conseiller M. Michel Clermont

et résolu à l'unanimité par les conseillers présents;

D'AUTORISER la directrice générale à solliciter le mandat pour les années 2024 à 2027 inclusivement auprès d'auditeurs externes et approuve le devis déposé;

ADOPTÉE

4.4 - Dépôt du rapport de visite de prévention de la FQM

La directrice générale dépose au conseil le rapport de visite de prévention de la FQM aux fins d'assurabilité .

Le conseil prend acte du rapport.

4.5 - Dépôt du rapport de suivi budgétaire au 30 juin 2026

La directrice générale dépose au conseil le rapport de suivi budgétaire au 30 juin 2026.

4.6 - *Point reporté*

Autorisation de signature d'une offre d'achat pour le terrain situé sur la 89e rue , Cadastre no.6 633 448, d'une superficie de 2253 pi.carré Tel que le plan ci-annexé

2026-08-121

4.7 - Autorisation d'inscription à la formation obligatoire des membres du conseil municipal nouvellement élus.

ATTENDU QUE le Règlement sur la formation des élus municipaux prévoit que tout membre d'un conseil municipal doit suivre la formation obligatoire prescrite dans les délais prévus par la réglementation;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal nouvellement élus doivent également suivre la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie, conformément aux dispositions législatives applicables;

ATTENDU Qu'il est dans l'intérêt de la municipalité que les élus acquièrent les connaissances nécessaires à l'exercice de leurs fonctions;

Il est proposé par la conseillère Mme Karine Gentes,

appuyé par le conseiller M. Jean Claude Coydon,

et résolu à l'unanimité par les conseillers présents;

1. D'autoriser l'inscription des membres du conseil municipal nouvellement élus aux formations obligatoires reconnues par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Commission municipale du Québec.
2. D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder aux inscriptions auprès de l'organisme de formation reconnu.
3. D'autoriser le paiement des frais d'inscription.
4. D'imputer ces dépenses au poste budgétaire de formation des élus prévu à cette fin.

ADOPTÉ

2026-08-122

4.9 - Autorisation de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds pour bâtir des collectivités fortes.

ATTENDU QUE le **Fonds pour bâtir des collectivités fortes** offre un soutien financier pour la réalisation de projets contribuant au développement et au renforcement des collectivités;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Grandes-Piles souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme;

Il est proposé par la conseillère Mme. Karine Gentes

appuyé par le conseillère Mme. Marie Lefebvre

et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE le conseil d'administration autorise Emilie Guillemette directrice générale, à préparer, signer et déposer, au nom de l'organisme, une demande d'aide financière dans le cadre du **Fonds pour bâtir des collectivités fortes**;

QUE la directrice générale soit également autorisée à signer tout document, formulaire, entente ou autre pièce requise relativement à cette demande et, le cas échéant, à la gestion de l'aide financière accordée.

ADOPTÉE

2026-08-123

4.9 - Désignation de la directrice générale à titre de responsable de l'administration de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

ATTENDU que la municipalité doit désigner une personne responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

ATTENDU que le conseil municipal juge approprié de confier cette responsabilité à la directrice générale madame Emilie Guillemette;

Il est proposé par le conseiller Frédéric Harnois

appuyé par le conseiller Christian Laing

et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE le conseil municipal désigne la directrice générale Mme Emilie Guillemette à titre de responsable de l'administration de la **Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels**, conformément aux dispositions applicables de cette loi;

QUE cette désignation prenne effet à compter de l'adoption de la présente résolution;

QUE la directrice générale soit autorisée à exercer tous les pouvoirs et à accomplir tous les devoirs attribués au responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels en vertu de cette loi.

ADOPTÉ

5 - DOSSIER (S) - SERVICES PUBLICS

2026-08-124

5.1 - Octroi du contrat de services pour le nettoyage et le débroussaillage des fossés dans le développement Flora Marchand sur une distance de 7.7 km (total de 15 km aller-retour). Incluant les rues 90^{e} et Jean-J Crête

CONSIDÉRANT que le débroussaillage doit être effectué dans le but d'assurer la pérennité des infrastructures de drainage des eaux pluvial;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix de gré à gré a été effectuée auprès de 2 firmes spécialisées et que deux offres ont été reçues, soit :

SERVICE PLUS GM	au montant de 7 500.00$ (avant taxes)
LES ENTREPRISES ALJO LEBEL INC	au montant de 5 418.06$ (avant taxes)

Il est proposé par le conseiller Frédéric Harnois

appuyé par le conseiller Christian Laing

et résolu unanimement par les conseillers présents;

D'OCTROYER le contrat à LES ENTREPRISES ALJO LEBEL INC. au montant de 5 418.06$ av tx.
QUE la dépense soit défrayée à même le budget courant.

ADOPTÉE

2026-08-125

5.2 - Approbation du plan municipal de sécurité civile préparé par le regroupement intermunicipal en sécurité civil de la vallée du Saint-Maurice

ATTENDU que la Municipalité de Grandes-Piles doit, conformément à la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, chapitre S-2.3), se doter d'un plan de mesures d'urgence afin d'assurer la protection des personnes et des biens sur son territoire;

ATTENDU que le plan de mesures d'urgence de la municipalité a été révisé et mis à jour afin de refléter les changements organisationnels, les ressources disponibles et les nouvelles réalités du milieu;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance du plan de mesures d'urgence mis à jour en date du mois de juillet 2026 et juge qu'il répond adéquatement aux besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Karine Gentes

appuyé par le conseiller Frédéric Harnois

et résolu unanimement par les conseillers présents;

1. D'adopter le plan de mesures d'urgence de la Municipalité de Grandes-Piles, mis à jour en date du mois de juillet 2026;
2. D'autoriser la directrice générale, Mme Émilie Guillemette, à signer tout document pertinent à cette mise à jour;
3. Que ledit plan soit diffusé aux services concernés et déposé au registre officiel de la municipalité.

ADOPTÉE

2026-08-126

5.3 - Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)

ATTENDU QUE la Municipalité de Grandes-Piles souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à assumer sa part des coûts admissibles du projet ainsi que les coûts d'exploitation continus qui y sont associés;

ATTENDU QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

Il est proposé par le conseiller M. Frédéric Harnois

appuyé par le conseiller M. Michel Clermont

et résolu unanimement par les conseillers présents;

1. **QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Grandes-Piles autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

2. **QUE** la Municipalité de Grandes-Piles confirme avoir pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et s'engage à respecter l'ensemble des modalités applicables;

3. **QUE** la Municipalité de Grandes-Piles s'engage à assumer sa part des coûts admissibles du projet ainsi que les coûts d'exploitation continus;

4. **QUE** la Municipalité de Grandes-Piles confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés au projet, incluant tout dépassement de coûts;

5. **QUE** la mairesse et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Grandes-Piles, tous les documents nécessaires au dépôt de la demande d'aide financière ainsi qu'à son suivi auprès du ministère.

ADOPTÉE

2026-08-127

5.4 - Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide a la voirie locale (PAVL)

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la municipalité de Grandes-Piles choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

X l’estimation détaillée du coût des travaux

ATTENDU QUE la chargée de projet la directrice générale de la Municipalité, Mme Emilie Guillemette représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Il est proposé par conseiller M. Michel Clermont

appuyé par le conseiller M. Christian Laing

et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE le conseil de la municipalité de Grandes-Piles autorise la présentation d’une demande d’aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d’application en vigueur, reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée, et certifie que La directrice générale Mme Emilie Guillemette est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d’aide financière, lorsqu’applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

6 - DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2026-08-128 **6.1- Nomination de deux nouveaux membres au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Grandes-Piles doit assurer le bon fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE deux postes de membres citoyens sont à pourvoir au sein du CCU;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à la nomination de deux nouveaux membres;

ATTENDU QUE le comité consultatif CCU de la municipalité recommande la nomination de ;

Monsieur Jacques Milot et Monsieur Claude St-Onge

Il est proposé par la conseillère Mme Marie Lefebvre

appuyé par le conseiller M. Christian Laing

et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Grandes-Piles nomme **M Jacques Milot** et **M Claude St-Onge** à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

QUE leur mandat soit d'une durée de deux (2) ans conformément aux dispositions du règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme et débutant à compter de l'adoption de la présente résolution.

QUE la présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

ADOPTÉ

2026-08-129 **6.2- Autorisation de participation à la formation obligatoire des membres du Comité consultatif d'urbanisme**

CONSIDÉRANT que les membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) doivent suivre une formation obligatoire pour se conformer à une exigence du projet de loi 16 venu modifier la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que des vérifications de prix ont été effectuées auprès de deux fournisseurs qui offre ladite formation au prix de ;

La Fédération québécoise des municipalités : 183.96$, taxes incluses, par participant

L'Association québécoise d'urbanisme : 125$ par participant + tx (143.72$ tx inc.)

CONSIDÉRANT que les 2 nouveaux membres et la secrétaire du CCU doivent suivre ladite formation ;

Il est proposé par la conseillère Mme Karine Gentes

appuyé par le conseiller M. Jean-Claude Coydon

et résolu unanimement par les conseillers présents;

D'AUTORISER l'inscription des 2 nouveaux membres et le secrétaire du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité à participer à la formation obligatoire des membres du Comité consultatif d'urbanisme offerte par l'Association Québécoise d'urbanisme au montant de 143.72 $ par participant, taxes incluses;

QUE la Municipalité assume les frais inhérents à cette activité.

QUE cette dépense soit imputée à même le budget courant de formation des élus.

ADOPTÉE

6.3- Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme CCU

Dépôt au conseil du procès-verbal de la rencontre du CCU daté du 4 août 2026.

2026-08-130 **6.4- Octroi de mandat pour support à l'urbanisme et à l'inspection)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Grandes-Piles poursuit une démarche de mise à niveau de sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QU'un soutien professionnel en urbanisme et en inspection est requis afin d'accompagner la Municipalité dans cette démarche;

ATTENDU QUE trois (3) firmes spécialisées ont été sollicitées afin de présenter une offre de services;

ATTENDU QU'une seule firme a déposé une offre de services :

La Boîte d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'offre déposée répond aux besoins de la Municipalité;

Il est proposé par la conseillère Mme Karine Gentes

appuyé par le conseiller M. Michel Clermont

et résolu unanimement par les conseillers présents;

D'OCTROYER à La Boîte d'urbanisme le contrat de services professionnels en urbanisme et en inspection ;;

QUE ce contrat soit accordé tel que la soumission déposée au conseil;;

ET QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉ

7 - DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

7.1 - Suivi des comités

Informations sur les différents comités; aucun comité n'a de suivi pour cette séance.

8 - DOSSIER(S) - AUTRES

8.2 - Dépôt du procès-verbal de la MRC de MEKINAC du mois de juin 2026

Dépôt des procès-verbaux de la MRC de Bellechasse du mois de juin 2026 aux membres du conseil.

9 - APPROBATION DES COMPTES

2026-08-131

9.1 - Comptes du mois de juillet 2026

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu la liste des comptes à payer;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu la liste des comptes à payer, les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois pour un total de 77 791.64$

Il est proposé par le conseiller M. Michel Clermont

appuyé par le conseiller M. Christian Laing

et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE la liste de comptes à payer en date du 10 août 2026 pour le mois juillet 2026 soit acceptée et payée.

ADOPTÉE

10 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

11 - AFFAIRES NOUVELLES

2026-08-132

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par M. le conseiller Frédéric Harnois et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la séance soit levée, à 20h09.

ADOPTÉE

_____	_____
Caroline Clément	Émilie Guillemette
Mairesse	Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, Caroline Clément, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

_____
Caroline Clément
Mairesse